

## REPONSE

*Le naufrage du vaisseau du roi le Carossol*. (XXV, I, p. 32) — Il est assez curieux qu'il ne soit pas fait mention dans les lettres du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre du naufrage du vaisseau du Roi le *Carossol* dans l'automne de 1693.

La déclaration suivante de François Poisset, marchand à Québec, reçue devant le notaire Chambalon le 20 mai 1694 nous apprend que le *Carossol* périt dans les environs des Sept-Iles, en faisant route pour la France et que quelques uns des matelots se sauvèrent et revinrent à Québec au printemps de 1694.

Aujourd'huy vingtiesme jour de may mil six cent quatre vingt quatorze sur l'heure de quatre à cinq de relevée est comparu par devant le notaire royal en la prevosté de Québec sousigné y résidant et témoins cy-bas nommés le sieur François Poisset marchand demeurant en cette ville de Québec lequel de son bon gré et volonté a dit, déclaré et affirmé qu'il va incessamment s'embarquer sur la barque du sieur Levasseur, navigateur de ce pays, pour faire le voyage du lieu appellé les Sept-Iles dans le fleuve Saint-Laurent du costé du nord, auquel lieu le navire du Roy nommé Le Corossol commandé par le sieur Robert qui vint l'année dernière de France en la rade de cette ville est péry en faisant route pour s'en retourner en France l'authonne dernier, pour voir et axaminer (sur le rapport qui luy aesté fait par partye des matelots et équipage du d. navire qui s'estant sauvés du naufrage se sont rendus en cette ville au commencement du présent mois, que la plus grande partye des desbris du d. navire et mesme des effets qui estaient chargés sur icelluy ont esté jettés par l'agitation de la mer le long des costes des d. Iles es mesme à la terre ferme) s'il ne pourra pas recouvrir quelques parties de ces effets, pelleteries et autres choses t notamment les sommes d'argent que le sieur de Faye, son beau-frère, a embarquées avec luy sur le d. navire l'authonne dernier qui estaient fort considérables et qui appartenaient à la société d'entre le d. sieur du Faye et le sieur Rurault, marchand, et pour faire ses efforts et apporter tous les soins possibles pour leur en éviter la perte entière en faisant ce qu'il pourra pour en sauver quelque